

3EME CONCOURS D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION

MARDI 06 DECEMBRE 2005

Epreuve d'admissibilité

Une série de questions portant sur l'organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales

Durée : 45 minutes

coefficient : 2

Consignes à lire avant le commencement de l'épreuve

Il vous est demandé de rédiger sur la copie à l'aide d'un stylo à encre bleue ou noire. Les brouillons ne seront pas ramassés.

Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif, ni votre nom, ni le nom d'une collectivité existante, ni signature, ni paraphe.

Votre identité devra uniquement être reportée dans le coin cacheté de la copie. Rabattre la partie noircie et la coller en humectant les bords.

Sujet

- 1 Citez les trois collectivités territoriales françaises ainsi que leurs compétences
- 2 Quels sont les différents Etablissements Publics de Coopération Intercommunales
- 3 Dans le cadre d'un recrutement d'un Adjoint d'Animation par une commune, définissez les attributions du Conseil Municipal et du Maire